



PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Cohésion sociale
Service Formation, Certification, Métiers

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités

ARRETE

**fixant la composition du jury du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste
commun pour les instituts de formation de Rennes et de Brest
Session du 30 septembre 2026**

LA PRÉFÈTE DE LA REGION BRETAGNE, PRÉFÈTE D'ILLE ET VILAINE

Vu le code de la santé publique, livre IV, titres I et II ;

Vu le décret n° 88.903 du 30 août 1988 modifié créant un diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 3/2026/DREETS/DSG en date du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à M. Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre des attributions et compétences générales de la DREETS Bretagne;

Vu la décision N° R53-2026-07-15-00037 en date du 15 juillet 2026 portant subdélégation de signature au titre des compétences générales (compétences Préfet région) de la DREETS ;

Sur proposition des directeurs des instituts de formation des Centres hospitaliers universitaires de Rennes et de Brest préparant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;

La Directrice Régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités,
Responsable du service Politiques de la ville,
Intégration, Citoyenneté
Lucie LAUNAY

ARRÊTE

Article 1 : Les membres du jury du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste de la session de septembre 2026 sont ainsi désignés :

- Présidente : Madame Stéphane LAURE, Responsable du service Formation, Certification, Métiers, représentant le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;
- Le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional en agence régionale de santé, représenté par Carole DURIN, chargée de mission à l'ARS ;
- Le directeur d'école d'infirmiers anesthésistes : Monsieur Yannick JESTIN, Ecole du CHU de Brest,
- Les responsables pédagogiques des écoles de Brest et Rennes :
 - Madame Elisabeth CHAPALAIN, Ecole du CHU de Brest,
 - Madame Marielle BOISSARD, Ecole du CHU de Rennes ;
- Un formateur permanent de l'école d'infirmiers anesthésistes : Monsieur Bruno CONTAMIN, Ecole du CHU de Rennes ;
- Un cadre infirmier anesthésiste ou un infirmier anesthésiste en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage : Madame Jehanne LE CUNFF, Cadre IADE au CHU de Rennes;
- Un médecin anesthésiste participant à la formation des étudiants : Docteur Eric WODEY, Médecin anesthésiste, CHU de Rennes,
- Un enseignant chercheur participant à la formation : Madame Anaïs CAILLARD, CHU de Brest.

Article 2 : Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ainsi que les Directeurs des établissements de formation d'infirmiers anesthésistes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cesson-Sévigné, le 28 septembre 2026

Pour la Préfète de la région Bretagne,



P/ Le Directeur Régional

de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités,

La Responsable du service Politique de la ville,

Intégration, Citoyenneté

Lucie LAUNAY